DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 août 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4177-2021.
Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir. Phase 2.
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* – Planification de l'audience des 7-12 septembre 2022.**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en planification de l'audience des 7-12 septembre 2022 :

- **Preuve de SÉ-AQLPA :** Témoignage de Monsieur Jean Schiettekatte sur notre rapport C-SÉ-AQLPA-0028 (SÉ-AQLPA-2 Doc. 1) et sur notre réponse à la DDR1 de la Régie C-SÉ-AQLPA-0029 (SÉ-AQLPA-2, Doc. 2). Durée prévue : 40 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Énergir :** 45 minutes, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants :** Au besoin, durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation :** Durée prévue de 45 minutes. Plaidoirie orale accompagnée d'un plan d'argumentation. Nous recommandons un délai entre la clôture de la preuve et le début des argumentations.
- **Disponibilités :** Veuillez noter que le soussigné sera à l'extérieur et non disponible jusqu'au 5 septembre 2022 inclusivement, sauf extrême urgence.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.